



Caution solidaire bail commercial, entreprise fermée

Par **palomaia**, le **29/11/2015** à **16:01**

Bonjour,

J'ai cédé mon fonds de commerce avec bail commercial à un repreneur qui depuis quelques mois a fermé le commerce. Le bailleur du local m'a fait parvenir une assignation en référé devant le TGI de par ma qualité de caution solidaire suite à la défaillance du locataire dans le paiement des loyers. L'entreprise étant fermée et en abandon de fait, comment demander à ce qu'une liquidation judiciaire soit prononcée afin que les créanciers soient payés sur la vente des biens de l'entreprise? Je veux dire quel est la procédure en la matière avant que l'on se retourne vers moi : je suis certes caution solidaire mais l'actuel repreneur est tout de même responsable de ses actes et sur les biens de son entreprise?

Merci pour votre réponse avec références réglementaires ou de jurisprudence.